

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

UNION OUVRIERE

Les Unions St-Joseph, les Unions St-Pierre, la Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, les diverses sociétés catholiques de bienveillance, les Forestiers, la C. M. B. A. sont toutes d'excellentes associations ouvrières au progrès desquelles nous nous intéressons, et dont nous serons toujours prêts à faire connaître le but, à développer le programme, à soutenir la cause, à montrer les avantages. Nos ouvriers canadiens sont bien heureux de compter autant de sociétés sérieuses, pourvoyeuses de leur présent, protectrices de l'avenir de leurs familles. Cet immense bienfait, ils le doivent surtout à la sainte Eglise, si grandement soucieuse d'assurer aux hommes non seulement le bonheur dans l'éternité, mais même la tranquillité et la paix dans le temps. Elle s'efforce ainsi de réaliser la prophétie des anges annonçant la naissance du Sauveur : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, c'est-à-dire aux hommes qui, désireux de rendre à Dieu la gloire qui lui est due, sont disposés à mettre en pratique les leçons de fraternité évangélique que le Christ leur a apportées du ciel et dont il a confié l'enseignement à son Eglise.

Cette divine messagère ne néglige pas la mission qu'elle a reçue, et par tout le monde. Elle élève incessamment la voix pour communiquer aux hommes les appels de la charité du Christ. Dernièrement, le 9 novembre

" De même il est injuste de l'accuser de faire du socialisme. Le socialisme en vogue aujourd'hui, celui qui ravage les pays européens, n'est qu'une branche de la franc-maçonnerie, dont les fruits seront bien amers pour les ouvriers non moins que pour les patrons. Sous l'inspiration de l'Eglise, notre Union Ouvrière veut pourvoir aux besoins matériels et religieux des ouvriers et leur faciliter le travail. Les principes chrétiens ne peuvent qu'avoir en vue et consolider une entente raisonnable entre les ouvriers et leurs patrons, pour le bonheur et la paix des deux parties. L'Union Ouvrière n'admet pas les grèves. Si une injustice est commise de part ou d'autre, elle tâche d'arranger les différends d'une manière amicale et équitable, et non par des moyens révolutionnaires.

" Il est aussi injuste de blâmer l'Union Ouvrière pour son principe de n'admettre que des Catholiques. Ce n'est que par les enseignements de l'Eglise que la question sociale pourra être résolue. Ce n'est donc pas en chassant la religion de l'Union Ouvrière et en lui substituant le principe maçonnique de l'indifférence en matière de religion, qu'on peut faire du bien au monde ouvrier. L'abandon de notre principe religieux serait ici le triomphe de la révolution, qui jette l'Europe dans de terribles convulsions. Le caractère religieux de l'Union Ouvrière est fait pour adoucir les maux dont souffrent les classes ouvrières : il est un bienfait pour tout le pays.

" Les membres de votre Association doivent s'aider mutuellement dans les temps d'adversité et de prospérité. S'il y a moyen de donner de l'ouvrage aux ouvriers chômeants en créant de nouvelles industries, surtout sur le principe de la coopération, l'Union Ouvrière doit le faire et le fera. Ce sera une amélioration de l'état général de la colonie.

" Tant que l'Union Ouvrière s'appuiera sur les principes religieux indiqués, elle vivra aussi longtemps à Maurice que la religion qui l'a inspirée. (Applaudissements prolongés.)

était comprise et pratiquée.—Quand Dieu a chassé l'homme du paradis terrestre, il s'est proposé de restaurer toutes choses dans son Christ, non pas seulement celles du ciel, mais celles de la terre. C'est saint Paul qui l'a dit : *Proposuit... instaurare omnia in Christo, quae in caelis, et quae in terra sunt, in ipso.* (Eph. I : 9, 10.)

Pour restaurer les choses de la terre, Dieu nous a donné son Fils par qui nous sont venues la grâce et la vérité ; la grâce d'abord qui guérit les cœurs des passions mauvaises et qui permet ensuite à l'esprit de voir la vérité.

Cette grâce, cette vérité, il a voulu qu'elles fussent données au monde jusqu'à la fin des temps, et lui, prêtre éternel, a daigné communiquer à des hommes son sacerdoce afin que les prêtres soient chargés de distribuer la grâce et la vérité. Ils le font même pour les choses terrestres. N'avez-vous pas appris dans votre catéchisme que le mariage est un sacrement ? Quoi de plus terrestre que le mariage, que la famille ? Eh bien, Jésus-Christ en a fait un sacrement qui est confié aux prêtres. Les causes matrimoniales relèvent de l'autorité ecclésiastique. Par conséquent, le prêtre a le droit de venir sur ce terrain. Il peut s'occuper de vos affaires de famille, le sacrement lui donne ce droit, et c'est à lui de vous apprendre à vivre en paix au foyer domestique et à bien élever vos enfants.

De même, Dieu a voulu restaurer en Jésus-Christ le travail qui n'est qu'une nécessité créée par les besoins de la famille, car on met au monde des enfants pour les nourrir. Ici donc il y a encore une législation divine du travail. Saint-Paul a formulé cette législation en quelques paroles énergiques. Il a dit : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il s'abstienne de manger. Voilà, soit dit en passant, la véritable solution de la question du salaire. (Applaudissements.) Il a dit encore : Que celui qui était voleur cesse de voler, mais plutôt qu'il travaille, indiquant que lorsqu'on ne travaille pas on est nécessairement voleur. Et il ajoute : De quelle manière doit-il tra-

vailleurs de la plaie de l'usure. (Applaudissements.)

Les corporations étaient organisées par les prêtres, et elles ont bien marché tant qu'ils ont pu y parler et s'y faire écouter. Tout cela est détruit, mais tout cela peut être rétabli, et le Souverain-Pontife en demande le rétablissement. Le monde se trompe donc en croyant que la religion chrétienne n'a pas à s'occuper de ces questions, et que le prêtre n'a rien à y voir.

Comment le peuple s'est-il mis à chercher le bonheur matériel après avoir cessé de suivre les enseignements de l'Eglise ? Il a écouté les économistes. Ceux-ci lui ont dit qu'avec le capital on multiplie les richesses ; qu'elles se répartissent d'elles-mêmes équitablement, que chacun en aurait sa part ici-bas, et que chacun serait heureux.— L'expérience a montré que les économistes se trompaient. En effet, le capital multiplie bien la richesse, mais la répartition équitable de richesses ne se fait pas toute seule. Quand les hommes ont le cœur brûlé par l'amour de l'argent, ils ne connaissent plus ni la charité ni la justice et ils abusent du travailleur. Les plus forts, les plus habiles, tirent tout à eux, et il ne reste rien aux autres. En sorte que nous assistons à ce spectacle douloureux qui nous montre d'un côté des accumulations prodigieuses de la richesse dans un petit nombre de mains, et de l'autre un abîme de misère qui creuse tous les jours davantage et dans lequel tombent les masses ouvrières ! (Applaudissements.) Voilà ce qui excite des révoltes, et voilà comment a surgi le socialisme !

Chacun cherche un remède. Les socialistes disent : il est dans la liquidation sociale, et ils songent à recourir aux moyens violents. Vous avez été indignés hier en entendant le récit que vous a fait M. Winterer, avec une éloquence étonnante qui nous a tous pénétrés.

Beaucoup de chrétiens ont cherché le remède à cette situation dans l'intervention de la législation. Pour mon compte, je l'admets telle que l'indique le Souverain-

ment le bonheur dans l'éternité, mais même la tranquillité et la paix dans le temps. Elle s'efforce ainsi de réaliser la prophétie des anges annonçant la naissance du Sauveur : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, c'est-à-dire aux hommes qui, désireux de rendre à Dieu la gloire qui lui est due, sont disposés à mettre en pratique les leçons de fraternité évangélique que le Christ leur a apportées du ciel et dont il a confié l'enseignement à son Eglise.

Cette divine messagère ne néglige pas la mission qu'elle a reçue, et par tout le monde. Elle élève incessamment la voix pour communiquer aux hommes les appels de la charité du Christ. Dernièrement, le 9 novembre 1890, à l'île Maurice, Elle se faisait entendre par la voix autorisée de Sa Grandeur Mgr l'archevêque Meurin, patron de l'Union Ouvrière. Nous reproduisons avec empressement ce discours épiscopal, — extrait des *Annales de l'Union Catholique* de l'île Maurice, — avec l'espoir qu'il sera lu avec profit par les membres des diverses associations catholiques de bienfaisance du Canada, et qu'il inspirera à quelqu'une de ces associations l'idée d'entretenir avec l'Union Ouvrière de l'île Maurice un échange de relations fraternelles qui pourrait rendre plus effectif, croyons-nous, le service des intérêts catholiques.

Voici le discours de Mgr Meurin : —

— Je propose et vous accepterez par acclamation, j'en suis sûr, l'honorable W. Newton comme membre honoraire de l'Union Ouvrière, vu qu'il a eu la bonté de lui faire une donation annuelle de trente roupies. (Acclamations unanimes.)

— L'honorable Secrétaire Colonial, Sir Virgile Naz et M. J. de Mazérieux, tous les trois membres honoraires, me chargent de les excuser de ne pouvoir assister à cette petite réunion de famille.

— Laissez-moi, en peu de mots, déclarer qu'il n'est pas juste d'accuser l'Union Ouvrière de vouloir faire de la politique. Notre Union est une société de secours mutuels, qui reçoit indistinctement démocrates et aristocrates, républicains et royalistes, enfin les partisans de toute opinion politique. Elle suit l'exemple de l'Eglise qui se fait toute à tous, comme l'Union Ouvrière ne veut représenter aucun ouvrier pour cause d'opinion politique. Le jour où elle voudrait s'occuper de questions politiques, elle signerait le décret de sa dissolution.

comme de l'indifférence en matière de religion, qu'on peut faire du bien au monde ouvrier. L'abandon de notre principe religieux serait ici le triomphe de la révolution, qui jette l'Europe dans de terribles convulsions. Le caractère religieux de l'Union Ouvrière est fait pour adoucir les maux dont souffrent les classes ouvrières : il est un bienfait pour tout le pays.

— Les membres de votre Association doivent s'aider mutuellement dans les temps d'adversité et de prospérité. S'il y a moyen de donner de l'ouvrage aux ouvriers chômeurs en créant de nouvelles industries, surtout sur le principe de la coopération, l'Union Ouvrière doit le faire et le fera. Ce sera une amélioration de l'état général de la colonie.

— Tant que l'Union Ouvrière s'appuiera sur les principes religieux indiqués, elle vivra aussi longtemps à Maurice que la religion qui l'a inspirée. (Applaudissements prolongés.)

Mission du Clergé dans l'ordre temporel

Voici le discours que le Père Ludovic, capucin, a prononcé sur ce sujet au Congrès de Liège, à l'assemblée générale du 9 septembre. Nous le donnons tel qu'il a été reproduit par la sténographie :

Le R. P. Ludovic de Besse. (Applaudissements.)

Messieurs, Mesdames, Messieurs.

Je ne mérite pas de prendre la parole devant une si noble assemblée, mais l'illustre organisateur de ce Congrès, Mgr l'Evêque de Liège, m'a offert spontanément cet honneur. Qu'il daigne agréer mes très humbles remerciements. Vingt minutes me sont accordées, il est neuf heures moins un quart, j'aurai fini à neuf heures cinq minutes. (Rires.)

Nous cherchons tous ici, sincèrement, pour l'amour de Dieu, pour l'amour du prochain, la solution de la question sociale. Chacun a ses idées, chacun a fait des essais particuliers. J'ai fait les miens. Depuis seize ans, j'étudie, je travaille, permettez-moi de vous exposer simplement ma manière de voir.

S'il y a un fait sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que nous vivons dans un siècle matérialiste. On a perdu la foi du peuple : on lui a enlevé toute espérance des récompenses éternelles, et alors il ne voit plus de bonheur qu'ici-bas. Toutes les préoccupations de son esprit, toutes les ardeurs de son cœur, se portent vers l'acquisition des richesses. Et on lui dit que non seulement l'Eglise catholique ne peut pas l'aider dans la recherche du bonheur temporel, mais qu'elle lui est hostile ! C'est un mensonge ! La religion catholique, a dit Saint Jean-Chrysostôme, tout en voulant nous conduire au ciel nous donnerait, dès ici-bas, quelque chose du paradis terrestre, si elle

Et bien, Jésus-Christ en a fait un sacrement qui est confié aux prêtres. Les causes matrimoniales relèvent de l'autorité ecclésiastique. Par conséquent, le prêtre a le droit de venir sur ce terrain. Il peut s'occuper de vos affaires de famille, le sacrement lui donne ce droit, et c'est à lui de vous apprendre à vivre en paix au foyer domestique et à bien élever vos enfants.

De même, Dieu a voulu restaurer en Jésus-Christ le travail qui n'est qu'une nécessité créée par les besoins de la famille, car on met au monde des enfants pour les nourrir. Ici donc il y a encore une législation divine du travail. Saint-Paul a formulé cette législation en quelques paroles énergiques. Il a dit : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il s'abstienne de manger. Voilà, soit dit en passant, la véritable solution de la question du salaire. (Applaudissements.) Il a dit encore : Que celui qui était voleur cesse de voler, mais plutôt qu'il travaille, indiquant que lorsqu'on ne travaille pas on est nécessairement voleur. Et il ajoute : De quelle manière doit-il travailler ? Il doit le faire en sorte qu'il ait non seulement de quoi ne pas être à charge aux autres, mais de quoi leur venir en aide dans la nécessité. Si bien que, par la volonté de Notre-Seigneur, le travail est devenu une obligation imposée à tout le monde non pas pour que nous devenions riches et que nous jouissions de la vie, mais pour que nous ne fassions du tort à personne, pas même en recevant la charité, et pour que, au contraire, nous puissions pratiquer la charité vis-à-vis des malheureux.

Qui est-ce qui entend le travail de cette manière ? Il faut la parole du prêtre, il faut la grâce que les prêtres distribuent par le sacrement, pour faire accepter cette doctrine, et voilà pourquoi, dès l'origine du christianisme, nous voyons le travail mis en honneur. C'est d'abord par l'auteur lui-même du christianisme qui est un ouvrier, qui naît d'une femme, ouvrière à la journée, suivant l'expression d'un saint Père, qui a pour père adoptif également un ouvrier. Les apôtres, les religieux, tout le monde se met à travailler, et pendant toute la durée des siècles, les prêtres s'occupent, ou bien d'un travail manuel, ou d'un travail intellectuel et moral qui a principalement pour but d'enseigner la justice et la charité et d'organiser parmi les chrétiens la pratique de ces vertus. Ils l'organisent sous forme d'œuvres de toute nature. La théologie est pleine de décisions sur ces questions. On apprend dans les séminaires les traités de *justitia et jure et de contractibus*.

Tous les contrats ont été examinés et discutés par les prêtres. Il n'y a pas même jusqu'au commerce de l'argent qui n'ait été organisé par eux. Ce sont les Franciscains, au XVe siècle, qui ont créé des monts-de-piété qu'ils ont transformés en banques de dépôts et comptes courants. Ils ont placé à la tête de ces établissements des conseils d'administration composés de trois religieux, trois prêtres séculiers, trois membres de la noblesse, trois membres du commerce, et c'était pour donner l'argent au meilleur marché possible, et pour délivrer les tra-

brûlé par l'amour de l'argent, ils ne connaissent plus ni la charité ni la justice et ils abusent du travailleur. Les plus forts, les plus habiles, tirent tout à eux, et il ne reste rien aux autres. En sorte que nous assistons à ce spectacle douloureux qui nous montre d'un côté des accumulations prodigieuses de la richesse dans un petit nombre de mains, et de l'autre un abîme de misère qui creuse tous les jours davantage et dans lequel tombent les masses ouvrières ! (Applaudissements.) Voilà ce qui excite des révoltes, et voilà comment a surgi le socialisme !

Chacun cherche un remède. Les socialistes disent : il est dans la liquidation sociale, et ils songent à recourir aux moyens violents. Vous avez été indignés hier en entendant le récit que vous a fait M. Winterer, avec une éloquence émotionnante qui nous a tous pénétrés.

Beaucoup de chrétiens ont cherché le remède à cette situation dans l'intervention de la législation. Pour mon compte, je l'admets telle que l'indique le Souverain-Pontife. Faites une législation du travail aussi parfaite que vous le désirez, soit, mais ce sera un remède d'ordre naturel ; or, le mal demande un remède surnaturel. Ce sera un remède purement extérieur : or, il faut un remède qui aille atteindre les cœurs et les âmes.

Ah ! si, en faisant des lois, vous pouviez obtenir que le prêtre rentre dans le monde officiel ; si en acceptant une législation chrétienne du travail, les empereurs, les rois, les présidents de République, les membres des parlements, les magistrats, les ministres, tous ceux qui font la loi et l'appliquent, se décidaient à se confesser, à écouter humblement le prêtre : oh ! alors ce serait parfait. (Applaudissements.)

Dans ce cas-là, je vous dirai : faites des lois, faites-les dans une bonne mesure. Je ne vous chicanerai plus sur ce point, parce que le prêtre sera là pour indiquer comment il faut appliquer la loi !... Malheureusement, je ne vois pas qu'en faisant de nouvelles lois, on ouvre la porte aux prêtres pour les ramener dans la société.

D'autres tentatives ont été faites pour obtenir une répartition plus équitable de la richesse. Ce sont les sociétés coopératives. Il y en a de formes innombrables : les unes pour ouvrier, et beaucoup plus pour les patrons. Toutes ces sociétés sont inspirées par une pensée de paix. Elles n'ont jamais occasionné de guerre civile, d'effusion de sang. C'est qu'elles ne réussissent qu'avec la pratique des vertus chrétiennes. Là où on les organise bien, on y fait entendre la parole de Dieu. Schultz-Delitzsch, le grand fondateur des sociétés coopératives de consommation, de crédit et de production, qui remplissent l'Allemagne, Schultz-Delitzsch était si peu un impie que vous trouverez dans ses œuvres une conférence faite aux travailleurs de Berlin, dans laquelle il commente le *Pater noster*. Et il le commente en termes tels que ce commentaire pourrait être placé dans la bouche d'un prêtre catholique parlant aux fidèles.

Pour l'Angleterre, on vous a parlé beau-

coup des Trades-unions ; mais on n'a rien dit des Pionniers de Rochdale. Toutes les associations coopératives sont sorties de leur couraigeuse entreprise. Ces sociétés anglaises sont innombrables. Elles sont colossalement riches. Elles tiennent des Congrès tous les ans à la fête de la Pentecôte ; le Congrès s'ouvre dans un temple protestant, il se termine dans un temple, et c'est ordinairement un évêque protestant qui vient faire les discours d'ouverture et de clôture.

Voilà comment les ouvriers anglais acceptent la collaboration du clergé pour la solution de la question sociale. J'estime que les prêtres catholiques peuvent aller sur ce même terrain. J'en ai fait l'expérience. On peut y aller et être parfaitement accueilli, même par des travailleurs qui ont perdu le chemin de l'église.

Une oeuvre de crédit mutuel que j'ai fondée en plein Paris, est arrivée à ce résultat que, chaque semaine, des patrons viennent frapper à la porte et demandent à être reçus. Il se présente des protestants et même des juifs. J'en écarter beaucoup, je reçois ceux qui sont honnêtes ; or ces patrons je les appelais depuis huit ans, à Montmartre. Et quand j'ai vu que les commerçants catholiques de la France entière s'y donnaient rendez vous, j'ai dit, je ne veux pas faire bande à part, j'irai avec eux. J'ai donc convoqué, cette année-ci, mes associés pour l'imposante réunion dans laquelle M. Harmel a prononcé un acte de consécration au Sacré-Coeur, que répétaient toutes les personnes présentes. Il y avait deux cents personnes, petits patrons du crédit mutuel, venus avec leur famille, et parmi eux des protestants et des juifs. Ils étaient venus à ma voix, et c'est la preuve que le prêtre peut faire ainsi beaucoup de bien à la classe ouvrière. Voilà une manière de répondre aux recommandations du Souverain-Pontife qui nous demande si souvent de créer des associations honnêtes, d'ordre temporel, pour empêcher les travailleurs d'entrer dans des associations malhonnêtes. Il veut que le clergé s'occupe de ces associations et qu'il en rédige les statuts.

En effet. Quelle est la grande hérésie de ce siècle ? C'est l'hérésie de la séparation. On veut séparer ce que Dieu a uni, séparer la raison de la foi, la nature de la grâce, le prêtre des fidèles, le temporel du spirituel, l'Etat de l'Eglise. En parlant des erreurs modernes le Souverain-Pontife a dit qu'on est obligé de les désigner par des noms barbares, ceux de socialistes, communistes, nihilistes. Ici également il faut employer un mot barbare, c'est celui de laïcisation. On veut tout laïciser, tout séculariser, et que ferez-vous des prêtres ? Qu'ils s'en aillent dans l'église, dans la sacristie et qu'ils y restent enfermés ! (Rires.)

Le pouvoir temporel du Pape a été sacrifié à cette erreur. Le Pape est prisonnier au Vatican. Laissez-moi vous dire que tous les prêtres de l'univers sont aussi des

En entrant en Belgique, je me suis arrêté quelques heures à Namur, ce n'était pas pour présenter mes devoirs à Mgr l'Evêque, c'était pour voir la Banque populaire et le cabinet de lecture de la Société, le réfectoire économique et autres choses dirigées par un libéral nommé M. Delisse. Malgré l'attrait des séances du Congrès, je suis allé voir ici la Banque populaire, rue du Pot-d'Or, fondée par un libéral, M. Léon d'Andrimont, et par M. Micha, avocat. (Rires.)

On peut m'accuser de libéralisme. En effet, mon coeur est large ; je voudrais y mettre non seulement les libéraux, mais les protestants, les juifs, les infidèles de tout l'univers, pour faire tomber leurs préjugés, pour amollir leurs coeurs et pour faire fondre leurs haines sous l'ardeur de la charité catholique. Je voudrais qu'ils pussent voir ce que c'est qu'un prêtre, et comprendre les services qu'ils doivent en attendre dans l'ordre matériel. (Acclamations.)

Si tous les prêtres comprenaient ce devoir, le peuple expérimenterait qu'ils peuvent l'aider à acquérir honnêtement la fortune, à vivre paisiblement sur la terre, et il ne serait plus effrayé de les voir sortir de l'église. Et alors, de toutes parts, les travailleurs se tourneraient vers le prisonnier de Rome et lui diraient : Très Saint Père, sortez de votre prison ! On nous avait dit que vous étiez l'ennemi de la société laïque ; nous avons expérimenté que la parole du prêtre peut non seulement nous conduire au Ciel, mais nous donner le bien-être ici-bas avec la tranquillité de la conscience ! Sortez donc de votre prison, reprenez votre pouvoir temporel, gouvernez la société laïque, vous êtes le Vicaire de Jésus-Christ, nous ne voulons pas seulement qu'il règne dans le Ciel, nous voulons qu'il règne aussi sur la terre ? Et alors commencerait pour ne plus finir, j'espère, le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Longues acclamations.)

FAITS SOCIAUX

UNION CATHOLIQUE DE LA GRANDE BRETAGNE.—A la dernière réunion annuelle de l'Association, Sir Frédéric Weld, ancien Gouverneur de Singapour, devenu membre du conseil de l'Union, a fait une relation pleine de vie et d'intérêt du pèlerinage des catholiques angla. en Terre Sainte, à la tête duquel se trouvait le duc de Norfolk. On peut lire cette relation, ainsi que le compte-rendu de la séance, dans le numéro de juillet de la *Catholic Union Gazette*.

CONVERSIONS.—On annonce la conversion récente au catholicisme du Prince Henri de Nassau.

—Le Rev. Doc, vicaire anglican (desservant) d'Eaton Bray, près de Dunstable, position qu'il occupait depuis vingt ans, a fait à la congrégation assemblée un dernier sermon, à la fin duquel il lui a annoncé

dra des brochures.

SIR JOHN POPE HENNESSEY.—Le troisième numéro de la revue trimestrielle intitulée *Subjects of the day* sera consacré à la question du Gouvernement de l'Irlande. On cite, parmi ceux qui doivent y écrire des articles, M. Gladstone, M. Justin MacCarthy, M. T. P. O'Connor et Sir John Pope Hennessey.

L'EPISCOPAT BRÉSILIEN.—*O Apostolo*, le vaillant organe catholique brésilien de Rio-de-Janeiro, publie la protestation solennelle adressée par l'épiscopat brésilien au chef du gouvernement des Etats-Unis du Brésil, contre la cessation systématique et humiliante de toute relation officielle de l'Etat avec l'Eglise catholique ; contre le bannissement de la religion des écoles, collèges et autres établissements du gouvernement. Il se plaint également de la suppression des subsides destinés à soutenir le clergé national et la majesté du culte.

Le décret du gouvernement provisoire, qui met pour ainsi dire le clergé brésilien hors la loi, est contraire à la constitution ; c'est une injustice et une ignominie.

Les prélats réclament aussi contre l'expulsion de la Compagnie de Jésus. On sait, en effet, que ce sont les Pères jésuites qui ont les premiers fait pénétrer la civilisation dans ces pays, et ce serait un devoir de reconnaissance envers cet ordre, à qui le Brésil doit jusqu'à son existence, non seulement de ne pas le persécuter, mais au contraire d'appuyer son action bienfaisante.

Cette mesure d'exception ne s'applique pas à la seule Compagnie de Jésus : l'établissement de tout ordre religieux est désormais interdit au Brésil.

Enfin l'épiscopat proteste contre la décision par laquelle l'union religieuse doit être précédée du mariage civil, et contre les peines infligées aux prêtres qui ne se conformeraient pas à cette décision.

La protestation est signée de l'archevêque primat de Bahia de Todos los Santos et de treize archevêques et évêques diocésains ou auxiliaires du Brésil.

Dimanche, 28 décembre dernier, vers les deux heures p. m., avait lieu la bénédiction de l'école industrielle, qui vient d'être érigée à Saint-Boniface, Manitoba, par le gouvernement fédéral, sous les auspices des autorités religieuses catholiques.

Cette école est destinée à l'éducation et à l'instruction des enfants du sexe masculin recueillis parmi les diverses tribus sauvages de la province.

Là, ces enfants apprendront aussi à travailler de leurs mains pour pouvoir plus tard être en état de vivre par eux-mêmes et être utiles même à la société.

Cette institution sera sous la direction des bonnes Sœurs de la Charité, toujours prêtes à se dévouer aux bonnes œuvres. Espérons qu'elles obtiendront le même succès qu'elles ont obtenu à Qu'Appelle, où près de 200 enfants reçoivent sous la direction du

OFFICIEL



PROCLAMATION DU PRÉSIDENT SUPRÊME

A tous les Officiers et Membres de l'Association Catholique de Secours Mutuel :

Prenez avis que, conformément à une résolution passée à la dernière réunion du Conseil Suprême et en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution comme Président Suprême, je proclame et déclare par les présentes que la Constitution de l'Association Catholique de Secours Mutuel, (telle qu'amendée et révisée par la convention du Conseil Suprême siégeant régulièrement le quatorzième jour d'octobre dernier et les jours suivants à Niagara Falls, New-York), prendra effet et sera en pleine vigueur comme loi de l'association le et après le 15ème jour de janvier, A. D. 1891.

Et tous articles et sections et parties de sections des Constitutions du Conseil Suprême, des Grands Conseils et des Succursales, tous règlements du Conseil Suprême, et des Grands Conseils, tous articles relatifs aux bénéfices et au fonds de réserve, et toutes règles d'ordre, incompatibles et en conflit avec les amendements, modifications et nouveaux règlements adoptés à la dernière session du Conseil Suprême, sont par les présentes abrogés.

Je profite de l'occasion pour prier tous les officiers et tous les

que le prêtre peut faire ainsi beaucoup de bien à la classe ouvrière. Voilà une manière de répondre aux recommandations du Souverain-Pontife qui nous demande si souvent de créer des associations honnêtes, d'ordre temporel, pour empêcher les travailleurs d'entrer dans des associations malhonnêtes. Il veut que le clergé s'occupe de ces associations et qu'il en régie les statuts.

En effet. Quelle est la grande hérésie de ce siècle ? C'est l'hérésie de la séparation. On veut séparer ce que Dieu a uni, séparer la raison de la foi, la nature de la grâce, le prêtre des fidèles, le temporel du spirituel, l'État de l'Eglise. En parlant des erreurs modernes le Souverain-Pontife a dit qu'on est obligé de les désigner par des noms barbares, ceux de socialistes, communistes, nihilistes. Ici également il faut employer un mot barbare, c'est celui de laïcisation. On veut tout laïciser, tout séculariser, et que ferez-vous des prêtres ? Qu'ils s'en aillent dans l'église, dans la sacristie et qu'ils y restent enfermés ! (Rires.)

Le pouvoir temporel du Pape a été sacrifié à cette erreur. Le Pape est prisonnier au Vatican. Laissez-moi vous dire que tous les prêtres de l'univers sont aussi des prisonniers. Ils n'ont pas le droit de sortir de leurs temples. Pourquoi ? Parce qu'on ne veut pas qu'ils remplissent, en dehors de l'église, un ministère qui relèverait les choses de la terre et les porterait à l'état surnaturel.

Hier vous avez applaudi Mgr le coadjuteur de Cologne quand il a dit que le prêtre devait sortir de l'église et se rendre populaire. Vos applaudissements ont montré que vous acceptiez cette doctrine. Toutefois, vous l'acceptez pour certaines œuvres, mais si le prêtre devait sortir de l'église pour exercer son ministère dans les affaires temporelles, par exemple pour s'occuper de banques populaires, banques qui sont des sociétés coopératives, que de catholiques qui feraient le signe de la croix !!! (Rires et applaudissements.)

Eh bien, tant que le prêtre ne sortira pas de l'église, non pas pour aller faire des affaires mais pour aller faire des œuvres qui pénètrent dans les affaires, pour aller exercer son ministère dans de telles conditions que les travailleurs, patrons et ouvriers, soient obligés de l'écouter ; . . . tant que le prêtre ne fera pas cela, tous les autres remèdes qu'on pourra prendre, quelque bons, quelque nécessaires qu'ils soient, n'iront pas à la racine du mal ! (Très bien.)

Il y a ici beaucoup de laïcs, je reconnais qu'ils ont mille fois plus de vertus et de mérites que moi, mais enfin je suis prêtre, et ce que vous n'avez pas, laïcs, c'est le pouvoir d'administrer les Sacraments et de présenter avec autorité la vérité révélée, telle que l'a définie l'Eglise. Ce pouvoir que vous n'avez pas, tous les prêtres l'ont. Vous direz qu'on administre les Sacraments dans l'église, soit. Et quand il y a des brebis égarées, Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit qu'il fallait laisser le troupeau fidèle pour courir après ? C'est ce que je fais, je cours après les libéraux (Rires.)

sur la terre ? Et alors commencerait pour ne plus finir, j'espère, le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Longues acclamations.)

FAITS SOCIAUX

UNION CATHOLIQUE DE LA GRANDE BRETAGNE.—A la dernière réunion annuelle de l'Association, Sir Frédéric Weld, ancien Gouverneur de Singapore, devenu membre du conseil de l'Union, a fait une relation pleine de vie et d'intérêt du pèlerinage des catholiques anglais en Terre Sainte, à la tête duquel se trouvait le duc de Norfolk. On peut lire cette relation, ainsi que le compte-rendu de la séance, dans le numéro de juillet de la *Catholic Union Gazette*.

CONVERSIONS.—On annonce la conversion récente au catholicisme du Prince Henri de Nassau.

—Le Rev. Doe, vicaire anglican (desservant) d'Eaton Bray, près de Dunstable, position qu'il occupait depuis vingt ans, a fait à la congrégation assemblée un dernier sermon, à la fin duquel il lui a annoncé qu'il entrerait dans le sein de l'Eglise Catholique. Trois jours après l'abjuration était prononcée.

—M. S. Benson Thorp, qui s'est dernièrement démis de la cure de l'Eglise anglicane de St-Mathieu, à Sheffield, enfin de se faire catholique, se prépare actuellement pour le sacerdoce dans le séminaire de St-Joseph à Leeds.

AU BRÉSIL, les catholiques ont envoyé à l'assemblée constituante un grand nombre de représentants. Le parti catholique, né d'hier, est donc déjà fortement constitué dans la République.

A MALTE, l'agitation provoquée par le parti irrédentiste s'est calmée. Les journaux censurés par l'autorité diocésaine se sont soumis et ont exprimé le regret d'avoir un moment méconnu les intentions du Saint-Siège.

AU JAPON, dans le Parlement qui vient d'être constitué, plusieurs catholiques ont obtenu des sièges. C'est la première fois que le Catholicisme est représenté dans les conseils du pays.

L'UNION CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.—Il vient de se fonder à Mayence, sous la présidence du prince de Lawenstein, avec le concours d'un grand nombre de personnalités catholiques influentes, une union populaire pour l'Allemagne catholique, dont le but sera "de combattre les erreurs et les tentatives de bouleversement sur le terrain social, et de défendre l'organisation chrétienne de la société." Tous les catholiques allemands majeurs pourront faire partie de l'union moyennant le paiement d'une cotisation annuelle d'un mark. Un comité central sera élu par l'assemblée générale des membres et devra être composé de représentants des diverses parties de l'Allemagne ; il siègera à Mayence. Afin d'atteindre les résultats qu'elle se propose, l'union créera des associations chrétiennes d'ouvriers, organisera des conférences et des réunions et répan-

sion par laquelle l'union religieuse doit être précédée du mariage civil, et contre les peines infligées aux prêtres qui ne se conformeraient pas à cette décision.

La protestation est signée de l'archevêque primat de Bahia de Todos los Santos et de treize archevêques et évêques diocésains ou auxiliaires du Brésil.

Dimanche, 28 décembre dernier, vers les deux heures p. m., avait lieu la bénédiction de l'école industrielle, qui vient d'être érigée à Saint-Boniface, Manitoba, par le gouvernement fédéral, sous les auspices des autorités religieuses catholiques.

Cette école est destinée à l'éducation et à l'instruction des enfants du sexe masculin recueillis parmi les diverses tribus sauvages de la province.

Là, ces enfants apprendront aussi à travailler de leurs mains pour pouvoir plus tard être en état de vivre par eux-mêmes et être utiles même à la société.

Cette institution sera sous la direction des bonnes Sœurs de la Charité, toujours prêtes à se dévouer aux bonnes œuvres. Espérons qu'elles obtiendront le même succès qu'elles ont obtenu à Qu'Appelle, où près de 200 enfants reçoivent sous la direction du Rév. Père Hugonnard une éducation solide et en rapport avec leurs besoins.

AUTRICHE.—Le parti des chrétiens unis au conseil municipal de Vienne, a remporté, il y a quelques jours, un succès du meilleur augure.

Dans sa séance du 12 décembre, le conseil municipal de la capitale autrichienne a voté un crédit de mille florins destinés à l'acquisition de crucifix pour les écoles populaires de la ville.

Rien ne prouve mieux que ce fait la déchéance du régime juif, naguère si florissant en Autriche. Rien aussi ne saurait démontrer plus clairement l'utilité et l'efficacité de l'union entre catholiques contre des adversaires dont la force réside tout entière dans notre désunion.

DOCTEUR CHRÉTIEN.—L'Allemagne a perdu en décembre dernier un des plus grands chirurgiens. Le docteur Nussbaum jouissait d'une renommée européenne. On venait à lui de toutes parts pour les cas difficiles, et ses travaux scientifiques font autorité dans le monde médical.

Le célèbre docteur s'est toujours fait une gloire d'affirmer hautement ses convictions catholiques et d'y conformer sa conduite. C'était un chrétien pratiquant dans toute la force du terme. Sa mort a été le digne couronnement de cette vie si pleine de foi. A notre époque, les pseudo-savants s'imaginent faire beaucoup d'honneur au bon Dieu en admettant son existence. Mais prier, recevoir les sacrements, sont de ces choses qui les font sourire.

Nussbaum, qui a été l'égal des plus fameux médecins de ce temps, n'a point connu un tel orgueil. Il a toujours été un fils humble et dévoué de l'Eglise catholique. Pendant sa dernière maladie il a voulu recevoir plusieurs fois la sainte communion, et son dernier mot a été : "Loué soit Jésus-Christ !"

en pleine vigueur comme loi de l'association le et après le 15ème jour de janvier, A. D. 1891.

Et tous articles et sections et parties de sections des Constitutions du Conseil Suprême, des Grands Conseils et des Succursales, tous règlements du Conseil Suprême, et des Grands Conseils, tous articles relatifs aux bénéfices et au fonds de réserve, et toutes règles d'ordre, incompatibles et en conflit avec les amendements, modifications et nouveaux règlements adoptés à la dernière session du Conseil Suprême, sont par les présentes abrogés.

Je profite de l'occasion pour prier tous les officiers et tous les membres de l'association en général de m'accorder leur plus cordiale coopération, et de donner leur unanime adhésion aux règlements.

DONNÉ sous mon seing et le sceau de l'Association Catholique de Secours Mutuel, à Franklin, Pa., ce 5ème jour de janvier, A. D. 1891.

(Signé) J. S. McGarry
Président Suprême

La nomination de Charles Dupont-Hébert, comme député d'arrondissement de la C. M. B. A. pour les diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet, faite par le populaire Grand Président le Dr. John McCabe, a été accueillie avec joie par les membres de la succursale No 101 dont Monsieur Hébert est le Président. Tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître le percepteur du Revenu à Trois-Rivières savent combien cet honneur était mérité.

Né à Nicolet en 1845, Charles Dupont Hébert fit ses études commerciales chez les Frères de la Doctrine Chrétienne à Yamachiche. Il puisa dans cette institution bénie une éducation solide, en même temps que la semence de ces principes chrétiens qui en firent plus tard un citoyen honnête, un homme

utile à la société.

Jeune homme encore, il se rendit dans la métropole pour se tailler une place au soleil de la fortune. Il débuta comme commis et teneur de livres dans une de nos bonnes maisons de commerce et devint par la suite à la tête d'une maison de change. En 1875 il fut nommé syndic à Trois-Rivières et un an après il fut élevé au poste de percepteur du revenu de l'intérieur, charge qu'il occupe encore aujourd'hui.

Un air prévenant et gracieux, des manières ouvertes, une humeur gaie, complaisante et portée à rendre service à tout le monde lui gagnèrent bientôt l'estime de tous les hommes d'affaires. A la tête de toutes les sociétés philanthropiques telles que la C. M. B. A. la société des Artisans Canadien-Français, la Société St-Joseph, la St-Vincent de Paul, Monsieur Hébert est devenu un citoyen précieux, nécessaire.

Grâce à son patriotisme et à son esprit d'entreprise on peut admirer sur le carré Laviolette une magnifique statue élevée à la mémoire du fondateur des Trois-Rivières. Petite leçon (soit dit en passant) pour Montréal et Québec. Mais son œuvre méritoire par excellence est sans contredit l'installation dans la cité des Trois-Rivières, d'une branche de la C. M. B. A.

Fondée le 24 mars 1889, la succursale St-Joseph progresse rapidement et rend des services de plus en plus appréciés par le clergé et les citoyens trifluviens.

La ville de Trois-Rivières a donc raison d'être fière de son citoyens, Charles Dupont Hébert.

Officiers de la Branche No 113 C. M. B. A. St Bernardin de Waterloo. Directeur Spirituel : -- Rev J. C. Bernard ; Président : -- Dr Phélan ; 1er Vice-Président : -- A. F. Savaria ; 2me Vice-Président : -- J. A. Simard ; Chancelier : -- Charles Thibault ; Sec.-Arch. : -- Jos. H. Lefebvre ; Asst-Sec.-Arch. : -- J. A. Chagnon ; Trésorier : -- P. Murphy ; Sec-Financier : -- J. R. Fortin ; Com. Ordonnateur : -- E. F. de Varennes ; Sentinelle : -- D. Fontaine ; Syndics : -- P. McCabe, J. J. Ryan, U. Bail, Dr J. D. Paillé, A. Lanthier.

SUCCURSALE 87ME MONTREAL

Aviser Spirituel : -- Révd J. Lomeran ; Chancelier pro. temp. : -- Jos René de Co-

SUCCURSALE DES TROIS-RIVIÈRES.

La branche St-Joseph No. 101 de l'Association catholique de secours mutuel des Trois-Rivières a fait vendredi de la semaine dernière, avec solennité, l'installation des officiers élus pour l'année 1891.

Dès huit heures du soir un grand nombre de membres de cette vaillante association se trouvaient réunis dans les couloirs de l'Hôtel-de-Ville et à huit heures et demi au-delà de quarante frères entraient en séance sous la présidence de Mr Charles Dupont Hébert, dans la grande salle du Conseil qui avait été gracieusement mise par nos édiles à la disposition de la succursale St-Joseph.

Après la procédure ordinaire, M. le président procéda à l'installation des officiers élus pour l'année courante, dont l'Association a donné la liste dans un de ses derniers numéros.

Ce fut au milieu du plus grand enthousiasme que les nouveaux officiers prirent leurs sièges. Une motion à l'effet de remercier les officiers sortant de charge est votée, puis M. le président annonce la visite de Messieurs Tansey et Howison, qui doivent arriver par le convoi de 9. 15 hrs. pour faire l'installation du président.

En effet à 10 hrs. arrive M. T. P. Tansey, grand député, accompagné de M. Howison, député de district de Montréal.

Mr Tansey énumère, en quelques mots, les devoirs et les charges qui incombent au président et après avoir rendu un juste hommage au zèle et au succès obtenus par Mr Hébert, depuis la fondation de la branche No 101 à Trois-Rivières, fait l'installation de Mr Hébert comme président de notre succursale et salue en lui le premier député d'arrondissement que possède Trois-Rivières.

Le Dr Lantier, au nom de toute la branche, et en témoignage de reconnaissance et d'estime, présente alors une adresse au président accompagné de son portrait fait au crayon, vrai chef d'œuvre du genre sortant de l'atelier de Mr J. Chs. Prince, photographe et membre de la C. M. B. A. ainsi qu'une magnifique médaille aux armes de la C. M. B. A.

Cette adresse, véritable bijou d'enluminure due à la plume du vice-président et au pinceau ou des dames du Précieux-Sang, est si charmante de beaux souhaits à l'occasion de l'élévation du président de la branche No 101, au poste distingué de député d'arrondissement, que nous croyons devoir la publier ici.

A Monsieur Charles Dupont Hébert, Député d'arrondissement pour les diocèses des Trois-Rivières et Nicolet, Président de la Succursale No 101 de l'Association Catholique de Secours Mutuel, aux Trois-Rivières.

CHER FRÈRE,

Le commencement de la nouvelle année nous a paru bien choisi pour vous offrir avec nos souhaits de bonheur nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élévation au poste honorable de Député

M. Hébert qui ne s'attendait nullement à une démonstration aussi spontanée et aussi cordiale de la part de ses frères, fut excessivement impressionné de cette délicate marque d'attention et les remercia en termes émus. Il termina en les invitant tous à aller passer quelques heures chez lui, en compagnie de Messieurs Tansey et Howison, après l'assemblée.

Des lettres et télégrammes d'excuses et de souhaits furent lus, de la part de Messieurs les Révds. F. X. Cloutier, chanoine. Lamothe et Houde, membres de la branche No. 101, et de M. Philippe Masson, éditeur de l'Association, de Québec.

Cette belle assemblée fut couronnée par les souhaits que M. Howison adressa à M. Hébert et à toute la branche, les vœux qu'il exprima pour son accroissement et sa prospérité et le joli résumé qu'il fit de l'histoire de la grande association, la C. M. B. A.

Après que des remerciements furent votés à Messieurs Tansey et Howison, M. Hébert renouvela sa première invitation de se rendre chez lui et la séance fut terminée par les cérémonies d'usage.

Quelques instants après, tous les membres frères étaient réunis chez M. Hébert goûtant cette hospitalité chrétienne et gauloise que monsieur et madame Hébert savent si bien déployer quand ils font à leurs amis le plaisir de les recevoir.

Une table des mieux chargées attendait les invités de M. Hébert et on but avec enthousiasme les santés du héros de la fête et de sa charmante épouse qui fit tout en son pouvoir pour recevoir ses hôtes et leur faire trouver fraternelle la bienveillante hospitalité de leur président.

La santé de Messieurs Tansey et Howison, nos visiteurs distingués, fut ensuite proposée et buée avec le même entrain.

Les excellents cigares C. M. B. A. manufacturés par notre entreprenant concitoyen et membre de la branche No 101, M. Ed. Mailhot, firent, eux aussi, leur large part des frais de cette charmante réunion où l'on sut s'amuser et rire jusqu'à une heure avancée.

Il était une heure et demie quand Messieurs Tansey et Howison se séparèrent de leurs frères trifluviens laissant derrière eux un profond souvenir de leur aimable visite et emportant les vœux de M. le président et de tous les membres de la succursale St-Joseph pour leur prompt retour à Trois-Rivières.

Chacun prit congé du président et de madame Hébert emportant les meilleurs souvenirs des heures passées sous leur toit et de leur gracieuse hospitalité.

Nos félicitations à la branche No 101 de l'Association catholique de secours mutuel et à son dévoué président, au sujet de la bonne entente qui existe parmi eux et des brillants succès obtenus, et nos meilleurs souhaits pour l'avenir de cette vaillante association.

SOMMAIRE DU No 1 DE LA

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur en a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MAILHOT

Membre de la succursale No. 101.

13 déc., 6 m.

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOIS

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, ÉMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION et TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des

Fondée le 24 mars 1889, la succursale St-Joseph progresse rapidement et rend des services de plus en plus appréciés par le clergé et les citoyens trifluviens.

La ville de Trois-Rivières a donc raison d'être fière de son citoyens. Charles Dupont Hébert.

Officiers de la Branche No 113 C. M. B. A. St Bernardin de Waterloo. Directeur Spirituel : -- Rev J. C. Bernard ; Président : -- Dr Phélan ; 1er Vice-Président : -- A. F. Savaria ; 2me Vice-Président : -- J. A. Simard ; Chancelier : -- Charles Thibault ; Sec.-Arch. : -- Jos. H. Lefebvre ; Asst.-Sec.-Arch. : -- J. A. Chagnon ; Trésorier : -- P. Murphy ; Sec-Financier : -- J. R. Fortin ; Com. Ordonnateur : -- E. F. de Varennes ; Sentinelle : -- D. Fontaine ; Syndics : -- P. McCabe, J. J. Ryan, U. Bail, Dr J. D. Pagé A. Lanthier.

SUCCURSALE 87ME MONTREAL

Aviseur Spirituel : -- Révd J. Lonergan ; Chancelier pro. temp. : -- Jos René de Cotret ; Président : -- J. E. H. Howison ; 1er Vice-prés. : -- Michel Campeau ; 2me Vice-prés. : -- A. Desjardins ; Secrétaire correspondant : C. A. Larivière, 148 St Christophe ; Ass. Sec. correspondant : -- Chs Florence ; Sec. financier : -- Jos Lemieux, 448 Wolfe ; Trésorier : -- J. B. Courtois ; Commissaire ord. : -- P. B. Roberge ; Sentinelle : -- E. Drolet ; Syndics : -- J. René de Cotret, A. Desjardins, A. Dubois, M. Campeau, J. B. Courtois.

Waterloo, 20 Dec. 1890.

M. P. Masson

Prop. de l'Association

Quebec.

Cher Monsieur,

Tel que demandé par l'Association, incluse une liste des officiers de notre Branche No. 113 St Bernardin de Waterloo.

Notre Branche a été organisée le 7 Décembre 1889 avec 18 membres et aujourd'hui elle compte 42 membres.

Nous avons une très jolie salle pour nous réunir et nous possédons des meubles, livres etc., de la valeur de \$140.00, et une jolie balance en caisse pour des fins charitables s'il s'en présente.

Notre Branche se compose de Canadiens Français et Irlandais, ce qui n'empêche pas que la plus parfaite harmonie règne toujours tel qu'il doit être parmi des frères qui n'ont qu'un seul but : celui de faire du bien.

Le grand secret de ce bon accord est que nous nous considérons tous des Canadiens, parlant seulement différentes langues ; et il me semble que c'est ainsi qu'il doit être dans une société comme la nôtre qui ressemble tant à notre sainte religion catholique qui ne connaît aucune nationalité.

Le Dr Lantier, au nom de toute la branche, et en témoignage de reconnaissance et d'estime, présente alors une adresse au président accompagné de son portrait fait au crayon, vrai chef d'oeuvre du genre sortant de l'atelier de Mr J. Chs. Prince, photographe et membre de la C. M. B. A. ainsi qu'une magnifique médaille aux armes de la C. M. B. A.

Cette adresse, véritable bijou d'enluminure due à la plume du vice-président et au pinceau ou des dames du Précieux-Sang, est si charmante de beaux souhaits à l'occasion de l'élevation du président de la branche No 101, au poste distingué de député d'arrondissement, que nous croyons devoir la publier ici.

A Monsieur Charles Dupont Hébert, Député d'arrondissement pour les diocèses des Trois-Rivières et Nicolet, Président de la Succursale No 101 de l'Association Catholique de Secours Mutuel, aux Trois-Rivières.

CHER FRÈRE,

Le commencement de la nouvelle année nous a paru bien choisi pour vous offrir avec nos souhaits de bonheur nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élévation au poste honorable de Député d'arrondissement.

Il n'en est pas un parmi nous, s'il est associé de coeur autant que de fait, s'il s'intéresse vraiment au progrès de notre belle Société, qui n'applaudisse à l'honneur qui vient de vous être conféré, honneur qui rejaillit sur les membres de cette branche. Le rapide développement de notre Succursale sous votre habile direction, est un fait que justifie pleinement ce juste tribut d'hommage rendu à votre mérite.

Les services innombrables que vous avez rendus à la C. M. B. A. dans ces dernières années nous font entrevoir ce que nous pourrions attendre de vous dans l'avenir, maintenant qu'un champ plus vaste est ouvert à votre zèle infatigable. Ce poste tout de dévouement convenait éminemment à celui qui comme vous, sait trouver sa plus douce récompense dans l'accomplissement du devoir et le bonheur de faire le bien.

Nous applaudissons donc, Monsieur le Député, à la bonne nomination faite par le distingué Grand Président, le Dr John McKabe, nomination qui, nous en sommes persuadés, est bien propre à faire prospérer cette oeuvre essentiellement catholique que vous avez implantée aux Trois-Rivières et qui est destinée à opérer un bien réel parmi notre population.

Veillez accepter, monsieur le Président, cet humble cadeau comme témoignage de la fraternelle estime de vos co-associés reconnaissants.

Pour les membres de la Succursale No. 101, C. M. B. A.

Trois-Rivières, 25 janvier 1891.

Signé,

J. Onésime Desilets,
Secrétaire Archiviste.

La santé de Messieurs Tansley et Howison, nos visiteurs distingués, fut ensuite proposée et bue avec le même entrain. Les excellents cigares C. M. B. A. manufacturés par notre entreprenant concitoyen et membre de la branche No 101, M. Ed. Maillhot, firent, eux aussi, leur large part des frais de cette charmante réunion où l'on sut s'amuser et rire jusqu'à une heure avancée.

Il était une heure et demie quand Messieurs Tansley et Howison se séparèrent de leurs frères trifluviens laissant derrière eux un profond souvenir de leur aimable visite et emportant les vœux de M. le président et de tous les membres de la succursale St-Joseph pour leur prompt retour à Trois-Rivières.

Chacun prit congé du président et de madame Hébert emportant les meilleurs souvenirs des heures passées sous leur toit et de leur gracieuse hospitalité.

Nos félicitations à la branche No 101 de l'Association catholique de secours mutuel et à son dévoué président, au sujet de la bonne entente qui existe parmi eux et des brillants succès obtenus, et nos meilleurs souhaits pour l'avenir de cette vaillante association.

SOMMAIRE DU No 1 DE LA "FAMILLE"

But et programme de la Famille. F. A. BAILLAIRGÉ—Sur mes genoux (à ma petite sœur) J. M. MARSILE—Un premier jour de noces, A. BALLEYDIER—Petits conseils, L'ABBÉ SYLVAIN—Le fauteuil de ma grand mère, JULIE JULLIARD—La maison de l'enfant perdue, traduction de l'anglais. E. A. LATULIPE, Ptre.

L'abonnement est d'une piastre par an—hebdomadaire—s'adresser à F. A. Baillairgé, Ptre, Joliette.

LE GLANEUR

Sommaire de la livraison du mois de janvier : — Caprice de la plume, Ed. Aubé ; Au pays natal, Jules St Elme ; Les sombres jours, J. B. Caouette ; Les croisades, G.-A. Marsan ; Sauvagerie, Théo. D'Auze ; Coïncidence de Noël, R. Brunet ; Les adieux au couvent, C. Gauvreau ; Premier historien du Canada, R.-G. Roy ; Patrie, E.-L. Massicotte ; L'oeuvre du jeune, R. De Tilly.

EXCELLENTE LUNETTES D'APPROCHE

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement.—Complètes avec pied

PRIX INOUI : 40 Fr. plus le port de 4 kilogrammes

S'adresser au Journal du Ciel, Cour de Rohan PARIS

M. LUIS

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument sans conditions. Elle paie les réclamations promptement sans attendre 60 ou 90 jours.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée.**

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%) étant le taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890.

PRIME DE L'ASSOCIATION

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *Présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le préviendra qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'Association, cet établissement peut demander à M. Joseph Vinot, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, President.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

EXCELLENTE LUNETTES D'APPROCHE

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement. - Complètes avec pied

**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le
port de 4 kilogrammes**

S'adresser au *Journal du Ciel*, Cour de Rohan
PARIS.

Elixir Resineux Pectoral



Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Pouxons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communis religieux, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de recommander comme un excellent remède contre les affections des pouxons en général.

HOTEL ST - LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares,
Etc., Etc., Etc.,
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES

J. JOHNSON & CIE,

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept. 91 a.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada. \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au
gouvernement, de . . . 1,064,681.45
Montant d'assurances en
force au Canada. . . . 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la
cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général.

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE
BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890-1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL

-- DU --

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

-- DU --

CHENAL DU MOINE

Ci., place Jacques-Cartier. 791^e LA TRAVERSE
Montréal. Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

NEW - YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances

souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département
français

EXCELLENTE LUNETTES D'APPROCHE

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement. - Complètes avec pied

**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le
port de 4 kilogrammes**

S'adresser au *Journal du Ciel*, Cour de Rohan

PARIS



La Chevelure, c'est la Santé!

Le **REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE** nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELLICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

Le **REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE** est une lotion douce et rafraichissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

Le **REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE** n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales.

Chez tous les pharmaciens, 50cts. la bouteille.
S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 RUE ST-CATHERINE, MONTREAL.

NOTRE IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES
PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes

port de 4 kilogrammes
S'adresser au *Journal du Ciel*, Courde Rohan
PARIS.

Elixir Resineux Pectoral



—:—:—
Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Pouxons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

MARQUE DE COMMERCE.

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des pouxons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

—:—:—
En vente partout — 25 centins la bouteille.

—:—:—
L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada. \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au gouvernement, de 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada. 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH.

Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de Québec, de la
Canada Life Assurance Company
ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co
5 juillet 1890 1 an.

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 --- Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, a part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

☛ Bonnes offres à de bons agents.

S'adresser à

B. V. BERNIER,

Agent général,

133 rue St-PIERRE, Basse-Ville, Québec

NEW-YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances

souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B. — Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1890—1a

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,

MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.
Primeurs de toutes les saisons.
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELLICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.
LE RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraichissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.
LE RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 60 cts. la bouteille.
S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 ET 1540 RUE ST-CATHERINE, MONTRÉAL.

NOTRE IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

—♦♦♦—
SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES.

PAMPHLETS.

FACTUMS.

BLANCS DE CHEQUES.

BLANCS DE BILLET.

LETTRES FUNÉRAIRES.

CARTES D'AFFAIRES.

CIRCULAIRES.

TÊTE DE COMPTES

ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.

—♦—♦—♦—♦—
Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,

Imprimeur-Éditeur.

Cadeaux ! Cadeaux ! NOEL ET JOUR DE L'AN

Voulez-vous faire de gentilles et durables étrennes? Allez visiter l'établissement du soussigné. C'est là que pour les

Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

vous trouverez à votre choix, LAMPES de toutes sortes, verreries de tous modèles, un bel assortiment d'ARGENTERIES, SERVICES A DINER à bon marché, SERVICES A THÉ EN PORCELAINE, SERVICES A DESSERT, VERRES A VIN ET CARAFES, POTERIES D'ART, Mille variétés D'OBJETS DE FANTAISIE, etc., etc.

Grande Réduction dans les Prix, d'ici au 1er janvier 1891. Gros et Détail.

LOUIS BRUNEAU

95 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH
QUÉBEC.

[Téléphone 390]